



# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 27 AOUT 2020 À 18 H 30

**Présents** : Yoann GRALL (Maire), Marie ARNAUD, Dany BILLET, Emmanuel CHARRIER, Jacques CLAVIER, Karine COSTA, Anne GROSMY, Patricia GUILLOT, Sandrine HELINE, Jean-Louis LABICHE, Loïc LANGLOIS, Francine LEYRIT, Aurore RICOT, Edwige ROBINE, Benjamin ROBINEAU, Samuel TARIOT

**Représentés** : Benjamin FACCHINI (*Yoann GRALL*)  
Jean-Pierre ROBIN (*Francine LEYRIT*)

**Absente excusée** : Fleur LARRICHIE

**Secrétaire** : Patricia GUILLOT



Les convocations à cette réunion ont été adressées à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux le 21 août 2020.

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.



Mme Patricia GUILLOT a été désignée secrétaire de séance.

# SOMMAIRE

---

<b>A)</b>	<b><i>FINANCES</i></b> .....	<b>3</b>
<b>A1)</b>	<b>Aménagements destinés à favoriser l'attractivité et la stimulation de l'activité du centre-bourg : demandes de subventions</b> .....	<b>3</b>
<b>B)</b>	<b><i>DECISIONS MUNICIPALES</i></b> .....	<b>5</b>
<b>C)</b>	<b><i>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</i></b> .....	<b>5</b>
<b>C1)</b>	<b>Recensement de la population</b> .....	<b>5</b>

## A) FINANCES

### A1) Aménagements destinés à favoriser l'attractivité et la stimulation de l'activité du centre-bourg : demandes de subventions

La municipalité a souhaité créer une zone conviviale bordée d'un espace naturel de 2.4 hectares au cœur de la commune.

Cette future zone verte est implantée dans le périmètre du centre-bourg, du pôle enfance (écoles, le périscolaire la Cabane aux Loisirs et la MAM) et à proximité de la Petite Unité de Vie « les Tamaris », favorisant le lien intergénérationnel.

Différents équipements (*pour les petits et les grands*) verront le jour dans cette surface que l'on pourra décrire comme le « poumon vert » de la commune.

Les parcelles concernées sont l'AC 40 (Zone NL) d'une superficie de 4 352 m<sup>2</sup>, l'AC 41 de 1 961 m<sup>2</sup> (zone NL), l'AC 253 (Zone NL) d'une superficie de 2 100 m<sup>2</sup>, AC 55 de 8 066 m<sup>2</sup> (zone NL), AC 66 de 1 070 m<sup>2</sup> (zone NL), AC 59 de 1 907 m<sup>2</sup> (zone NL), AC 54 de 3 024 m<sup>2</sup> (zone NL), AC 257 de 1 436 m<sup>2</sup> (zone NL).



### L'élaboration de liaisons douces :

La commune de Bois-de-Céné souhaite mettre en œuvre la création de liaisons douces avec la zone nord (zone d'habitations), la zone ouest (présence de la Maison d'Assistantes Maternelles et zone d'habitations), la zone est (présence de la Petite Unité de Vie « les Tamaris », zone d'habitations) afin de permettre aux habitants d'accéder au centre-bourg en toute sécurité, dans un espace verdoyant le long du ruisseau « Le Bignon », et distinct des flux routiers. Cela s'inscrit dans l'édition du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) limitant la production de gaz à effets de serre avec le déplacement de la population pour accéder à tous les services du centre-bourg.

En parallèle, l'étude sur la vitalité du ruisseau le Bignon est inscrite dans le programme CTMA Marais Breton Baie de Bourgneuf du SAH Sud Loire (*préservation et enrichissement de la biodiversité sur le cours d'eau*). La municipalité est inquiète de l'état sanitaire du cours d'eau actuel.

### **Préservation du patrimoine naturel :**

Dans cette opération, il est prévu différents équipements pédagogiques en lien avec les écoles, le périscolaire, la Maison d'Assistantes Maternelles et la Petite Unité de Vie « les Tamaris ». Ces espaces protégés en plein air auront pour effet d'éduquer, de stimuler aussi bien les jeunes générations que nos séniors. Ainsi, un amphithéâtre végétalisé et une zone humide (déjà existante) pédagogique recevront les enfants pour qu'ils acquièrent des connaissances sur les espèces végétales et animales sur le secteur marais et bocage. Des espaces d'éco pâturage verront le jour pour entretenir ce poumon vert, ce qui évitera l'utilisation d'engins mécaniques producteurs de gaz à effet de serre. Ces mêmes espaces auront pour but de stimuler nos seniors qui viendront de la PUV. Nous serons sur un entretien raisonné afin de préserver la biodiversité. Un couvert végétal sera créé en y implantant de nombreux arbres qui viendront verdir le paysage du centre-bourg de Bois-de-Céné.

### **Etat d'avancement du projet**

Le dossier ***Création d'une liaison douce et mise en valeur et protection de la coulée verte*** est finalisé. La maîtrise d'œuvre (Mme CAILLARD, société Aménités) a été recrutée pour un montant de 40 000 € et le dossier d'appel d'offres est réalisé.

Nous sommes actuellement dans l'attente d'attribution de subventions pour lancer le recrutement des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1° ACCEPTE la programmation de la vallée du Bignon à Bois-de-Céné.
- 2° SOLLICITE les demandes de subventions auprès de différents financeurs susceptibles de nous accompagner financièrement dans le développement de ce dossier.
- 3° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- 4° INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

## **B) DECISIONS MUNICIPALES**

Par délibération du 25 mai 2020, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal est informé en conséquence des marchés et avenants passés dans le cadre de cette délégation.

Il s'agit d'une simple information. Le Conseil Municipal n'a pas à voter.

DCM 2020-08-001 27-08-2020	Achat de guirlandes pour décorer la Farandole auprès de Leblanc Illuminations du Mans (72) pour 808,35 € HT
DCM 2020-08-002 27-08-2020	Relevé topographique de parcelles rue de la Motte et chemin du Champ Blanc attribué au cabinet Cesbron de Challans (85) pour 2 895 € HT
DCM 2020-08-003 27-08-2020	Achat d'une pompe à chaleur pour la mairie auprès de Sonepar de Challans (85) pour 8 316,95 € HT
DCM 2020-08-004 27-08-2020	Mise en place de la pompe à chaleur de la mairie attribuée à Optimum Energie de Bois-de-Céné (85) pour 2 879,55 € HT
DCM 2020-08-005 27-08-2020	Achat d'un véhicule Master bennes auprès de 3G Auto de Bois-de-Céné (85) pour 25 151,59 € HT et reprise du camion Renault pour 1 820 €
DCM 2020-08-006 27-08-2020	Entretien mensuel de la bourrine confié à Multiouest de Challans (85) pour 31 € HT à compter de septembre 2020
DCM 2020-08-007 27-08-2020	Division de parcelles impasse Chevalier Charrette pour création d'une emprise le long du ruisseau attribuée au cabinet Cesbron de Challans (85) pour 925 € HT

## **C) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **C1) Recensement de la population**

Le recensement de la population se tiendra du jeudi 21/01 au samedi 20/02/2021.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.